

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 2025-1359
EN LIEN AVEC DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 27 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le projet de règlement de N° 2025-1359 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'apporter les modifications suivantes pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé :
 - modifier le plan de zonage afin de tenir compte des nouvelles limites des affectations du territoire au plan d'urbanisme, concernant les zones « 6002 », « 6003 » et « 6023 » dans le secteur du parc industriel de Granada, les zones « 6025 » et « 6026 » et la création d'une nouvelle zone « 6029 » dans le secteur de l'aéroport, ainsi que la zone « 4105 » et la création de la nouvelle zone « 4107 » dans le secteur Cadillac;
 - modifier les grilles des spécifications de ces zones afin de tenir compte des nouvelles affectations du territoire au plan d'urbanisme.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 10 mars 2025 à compter de 19 h 45** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda. L'objet de cette assemblée est de consulter toutes les personnes intéressées par ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 3) Le projet de règlement N° 2025-1359 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda. De plus, pour toute information additionnelle sur ce projet de règlement, vous pouvez communiquer avec Mme Carolann St-Jean, cheffe de l'aménagement à la direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro 819 797-7110, poste 7383.
- 4) Le projet de règlement N° 2025-1359 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29^e jour du mois de janvier 2025
et publié le 5 février 2025



Angèle Tousignant, greffière